

COMMISSION EDUCATION ELARGIE

DU 12 MAI 2016

Présents :

Représentants des parents d'élèves de Pinet :
Isabelle Cammarata, Séverine Cuny et Laetitia Joubel

Représentants des parents d'élèves des Petites Maisons :
Hélène Chrétien, Emmanuel De Berti, Eoin Licken et Anne-Sophie Louvat

Elus de la Commission Education :
François Bernigaud, Cécile Conry, Frédérique Del Gobbo, Michel Derrider et Florence Etienne

Excusés : Sophie Gourgand

Ordre du jour :

- bilan des coûts de fonctionnement du périscolaire pour l'année 2014-2015
- propositions pour les tarifs 2016-2017 et 2017-2018
- nouvelles règles d'utilisation de la navette Pinet - Petites Maisons - Gières
- formation pour la prise en charge du harcèlement pendant le temps périscolaire
- formation des ATSEM
- constitution des repas
- ré-interrogation sur le temps d'étude (poursuite de la réflexion entamée lors du Comité de pilotage du 7 avril 2016)
- services assurés en cas de grève
- sécurisation du parking de l'école de Pinet
- sécurisation du parking du gymnase
- impact budgétaire de l'activité ski pour l'école élémentaire des Petites Maisons

Cet ordre du jour reprend l'ensemble des points définis par la Commission Education et des points transmis par les représentants des parents d'élèves.

Ce compte-rendu reprend uniquement les décisions ou compléments à ajouter à la présentation jointe.

Bilan des coûts de fonctionnement du périscolaire pour l'année 2014-2015 :

Les parents d'élèves demandent les précisions suivantes :

- identification du coût des transports en tiers temps pédagogiques, compris dans le fonctionnement (transports organisés à la demande des enseignants pendant le temps scolaire)
 - => 4680,60 € pour l'école maternelle des Petites Maisons (5 classes)
 - => 20014,30 € pour l'école élémentaire des Petites Maisons (10 classes)
 - => 10840,40 € pour l'école primaire de Pinet (5 classes)
- décomposition du coût d'un repas
 - => 1,92 € de matière première
 - => 0,64 € d'électricité, eau, produits d'entretien...

- => 5,16 € de personnel de cuisine
- => 1,72 € de personnel de service et entretien
- => 2,67 € de personnel d'animation

Il est demandé de pouvoir obtenir des éléments de comparaison avec des communes similaires. Isabelle Cammarata propose les communes de Crolles, Saint Ismier et Saint Martin le Vinoux.

=> L'information sera donnée ultérieurement, quand les données seront récoltées. Nous proposons de solliciter aussi Villard de Lans.

Propositions pour les tarifs 2016-2017 et 2017-2018 :

Il est rappelé aux parents d'élèves, qu'il est important de participer au questionnaire sur les finances communales (bulletin n°164 ou en ligne sur le site de la mairie) afin d'avoir un panel représentatif de l'ensemble des habitants de la commune. Les familles sont souvent sous représentées.

Les tarifs proposés par la commission éducation du 4 avril sont validés par la commission éducation élargie.

Concernant la proposition d'évolution du coût du repas (ensemble du temps méridien) :

Le coût de 7,28€ pour le QF le plus élevé paraît être un coût plafond pour les représentants des parents d'élèves. La différence de coût entre le QF le plus bas et le QF le plus haut est déjà très important. La proposition d'appliquer un ratio « plus équitable » n'est pas retenue.

La proposition de créer une tranche supérieure pour répartir les 178 familles concentrées dans le QF 1681 et plus n'est pas évidente à trancher.

Il faut éviter le départ des familles à plus haut quotient vers un mode plus individuel pour conserver la mixité.

Une réflexion reste à mener sur ce sujet pour les tarifs de la rentrée 2017.

Concernant la proposition d'évolution du coût de l'heure de garderie :

L'application du ratio de 1,21 entre QF semble envisageable.

Des simulations seront faites lors d'une prochaine commission éducation élargie pour les tarifs de la rentrée 2017.

Nouvelles règles d'utilisation de la navette Pinet - Petites Maisons – Gières :

Les représentants des parents d'élèves valident la proposition de réserver l'usage de la navette aux seuls enfants inscrits au centre de loisirs.

Il est demandé que les familles utilisant actuellement la navette sans inscription au centre de loisirs soient prévenues avant les inscriptions pour l'année prochaine.

Formation pour la prise en charge du harcèlement pendant le temps périscolaire :

A l'occasion de cette information, les représentants des parents d'élèves déplorent que les temps scolaires et périscolaires soient très cloisonnés.

Ils mentionnent que des incidents survenus pendant les temps périscolaires ne soient pas remontés aux enseignants puis aux parents.

Ils remarquent qu'il peut y avoir des échanges entre les référentes périscolaires et les enseignants mais pas entre les animateurs et les enseignants.

Formation des ATSEM :

Les représentants de Pinet prennent acte de la formation et espèrent qu'elle résoudra le problème de comportement remonté.

Constitution des repas :

Le sujet est très polémique.

Un consensus sera difficile à trouver entre parents d'élèves.

Ce ne sera qu'au retour de Jean-Marc Stermier que le sujet sera réabordé.

Ré-interrogation sur le temps d'étude (poursuite de la réflexion entamée lors du Comité de pilotage du 7 avril 2016) :

Un sondage commun à l'élémentaire des Petites Maisons et à la primaire de Pinet sera proposé par les représentants des parents d'élèves pour connaître la position des familles sur un éventuel choix entre garderie ou étude surveillée (à ce jour, tous les enfants à partir du CE1 vont en étude surveillée jusqu'à 17h puis à la garderie).

Services assurés en cas de grève :

Les représentants d'élèves sont très satisfaits de la possibilité de connaître les services maintenus ou non la veille.

Sécurisation du parking de l'école de Pinet :

Les représentants des parents d'élèves de Pinet sont étonnés de la conclusion de la Commission sécurité, d'autant plus que le nombre de places disponibles sur le parking a diminué avec le plan vigipirate qui supprime des places pour les enseignants.

Ils relèvent que c'est un vrai problème.

Sécurisation du parking du gymnase :

Pas de remarque

Impact budgétaire de l'activité ski pour l'école élémentaire des Petites Maisons :

Afin de permettre à ce projet d'école de perdurer, il est nécessaire de trouver de nouvelles solutions. Une première réunion tripartite est nécessaire entre l'APE, Francis Dupré et Stéphane Prunier a minima et les élus pour bien comprendre l'ensemble des contraintes.

Ensuite, l'APE et les enseignants pourront travailler sur des solutions alternatives (dons de matériel, pique-nique, ...)

Evaluation du Projet Educatif Territorial

Lors du dernier Comité de pilotage de la Réforme des rythmes scolaires, le principe d'une réflexion collective autour de l'évaluation de notre expérimentation avait été adopté. Un document devra être rédigé début 2017 (mars/avril?) pour le renouvellement de notre PedT.

Sur la base d'un document type reçu de l'Académie de Grenoble, la CAF et la Préfecture, Cécile Conry avait établi une première listes de points à discuter et/ou soumettre aux parents d'élèves.

Les APE de Pinet et des Petites Maisons proposent donc de mettre en place un « questionnaire » pour les familles et de le proposer après la rentrée de septembre 2016.